

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

**DELIBERATION N° 02/2023**

**OBJET : ENVIRONNEMENT : Installation d'un éclairage LED au stade ANDERLONI –  
Dispositif Fonds vert**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023**

**PRESENTS** : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Sandrine GUGLIELMINO /

**ABSENTS REPRESENTES** : Gracienne DODAIN par Robert NARDELLI / Thierry VISSIAN par Sophie ESPOSITO / Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI / Nathalie DIGANI par Serge DIGANI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO par Philippe MINEUR / Clorinde MARCONI par Sandrine GUGLIELMINO

**ABSENTS** : Philippe JANIN / Maëva THOMMERET / Stephen VIALE

**Secrétaire de séance** : Martine DUNOYER DE SEGONZAC

\*\*\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif Fonds vert,

Vu le devis de la société CITEOS d'un montant de 35 841,60 euros HT

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide, d'autoriser le Maire ou son adjointe déléguée à solliciter l'aide financière aussi haute que possible dans le cadre du Fonds vert dans l'objectif d'installer un éclairage LED au stade Anderloni, selon le plan de financement ci-dessous détaillé :

Montant des Travaux HT : 35 841,60 €  
Fonds Verts (80%) : 28 672.80 €  
Part communale : 7 168.80 €

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17    Votants : 24    Absents : 3    Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 24

Fait à Drap, le 03 Mars 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 06/03/2023  
Affichage en mairie le : 07/03/2023